

A Malestroit, le 02/10/2024

M. Stéphane Rouault
1 place de la mairie
56800 Guillac

Dossier d'arrêt du PLU de la commune de Guillac

N/Réf. :GS/AG/02-10-2024

Monsieur Le Maire,

Veillez trouver ci-joint la délibération du comité syndical du PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne ; en date du 11 septembre 2024, émettant un avis, en tant que structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, concernant le PLU arrêté de Guillac, reçu le 13 juin 2024 par mail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Gaëlle STRICOT

Présidente